

Décision 00-D-59 du 06 décembre 2000

relative à des pratiques mises en œuvre par la société PFG (nouvellement OGF) dans le secteur des pompes funèbres dans le département de la Seine-Maritime

Posted on: 19 janvier 2001 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Pompes funèbres dieppoises

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Pompes funèbres générales Nord-Ouest, CS2N, OGF

Lire

le texte intégral de la décision

36.9 Ko